

## **ASSOCIATION PSYCHOMOTRICITÉ SUISSE**

### **SECTION GENÈVE**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021**

Composition du comité pour cette période : Agnès Brocard, Alexis Guillot, Aurélie Dupont, Margot Serasset, Noémie Corbaux, Samuel Beuchat, Stéphanie Erlanger
---

## SOMMAIRE

<b>GROUPES DE TRAVAIL .....</b>	<b>1</b>
Groupes fixes .....	1
Groupes ponctuels .....	1
<b>INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ .....</b>	<b>2</b>
SPS – Secrétariat à la pédagogie spécialisée .....	2
HETS .....	4
<b>DIFFUSION D’INFORMATION .....</b>	<b>4</b>
Création et mises à jour des listes .....	4
Document pour installation en cabinet privé .....	5
<b>ECHANGE DE CONNAISSANCE .....</b>	<b>6</b>
Formations internes, ateliers et mise en lien réseau.....	6
Projet podcast .....	6
<b>ÉCLAIRAGE SUR LA PROFESSION .....</b>	<b>7</b>
Questionnaire de délai d’attente .....	7
L’Instant T .....	8
Etat des lieux de la psychomotricité à Genève .....	8

## GROUPES DE TRAVAIL

### Groupes de travail actifs au sein du comité Genève



#### Groupes fixes

- Liste des indépendants et liste des superviseurs : *Alexis et Noémie (back-up)*
- Questionnaire délai d'attente indépendants : *Alexis, Noémie et Aurélie*
- Master Psychomotricité : *Samuel, Margot et Noémie (back-up)*
- Site internet et page de la section : *Margot et Samuel (back-up)*
- Formations et événements : *Tout.e.s et Graziella (hors comité, projet ponctuel)*
- SPS / PES / RPS : *Agnès, Stéphanie, Margot et Aurélie*
- Secrétariat et mails : *Stéphanie et Noémie*
- Trésorerie : *Stéphanie et bientôt Alexis*
- Podcast : *Samuel, Stéphanie et Graziella (hors comité)*
- Collaboration HETS : *Samuel et Alexis*
- Petite enfance : *Samuel*
- Formation petite enfance : *Samuel et Aymone (hors comité)*

#### Groupes ponctuels

- Présentation aux étudiants : *Agnès / Alexis*
- Liste des partenaires GENEVE : *Tout.e.s*
- Archivage: *Agnès, Margot et Stéphanie (back-up)*

- Infographie et cartographie TPM : *Alexis*

## INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

### SPS – Secrétariat à la pédagogie spécialisée

L'année 2021 a été une année de changements au sein du SPS, avec le nouveau Règlement de la Pédagogie Spécialisée et le départ de la cheffe de service Mme Mottet.

Le RPSpé a été adopté au mois de juin 2021. Pour rappel, ce règlement vise à définir et décrire les mesures de pédagogie spécialisée, à l'intention des jeunes de 0 à 20 ans domicilié-es sur le canton de Genève et ayant des besoins éducatifs particuliers. Ce RPSpé remplace désormais le Concept cantonal genevois pour la pédagogie spécialisée qui datait de février 2018 et l'ancien RIJBEP.

Vous pouvez trouver le RPSpé à cette adresse :

<https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-pedagogie-specialisee-geneve>

Actuellement, sa mise en œuvre est encore en cours puisque les directives et annexes associées, qui régiront notre pratique de thérapeutes en psychomotricité, ne sont pas encore parues.

Ce RPSpé amène de nouveaux points concernant la psychomotricité. Parmi ces nouveautés, nous pouvons relever :

- La **disparition de la signature du médecin** sur les rapports psychomoteurs pour demander un octroi ;
- Le changement de la **définition de la psychomotricité** comme prestation de pédagogie spécialisée ;
- La **pratique des 2 ans** au taux minimal de 50%, obligatoire pour obtenir une accréditation, **s'élargit à la Suisse romande** et non plus uniquement au canton de Genève ;
- Les **traitements ne peuvent plus débiter avant la décision d'octroi** rendue par le SPS.

Attention, en septembre, le SPS est revenu sur cet article du RPS, et le courrier de Mme Desiderio du 10 septembre 2021 stipule que « *S'agissant en particulier de la question de la rétroactivité des décisions d'octroi du SPS, qui constitue apparemment la principale source d'inquiétude pour nombre de professionnelles et professionnels, le DIP n'entend certainement pas s'orienter vers une pratique qui soit préjudiciable à l'enfant concerné. Dans ce cadre, si le principe du droit administratif veut qu'une décision précède la mise en œuvre d'une prestation, la rétroactivité reste admise dès lors qu'elle vise l'intérêt de l'enfant.* ».

Malgré nos sollicitations et tentatives de rencontres avec le SPS à propos des futures directives et annexes, le SPS nous invite à patienter pour obtenir plus d'informations et préciser ce flou.

Suite au départ de Mme Mottet, nous avons perdu cette collaboration étroite avec le SPS et ce précieux intermédiaire entre l'association et le SPS.

Les points qui restent inchangés sont :

- **L'augmentation du tarif horaire** pour la valorisation du travail en réseau, que nous avons demandé **n'a pas été acceptée** ;
- La **liste des diagnostics** donnant droit aux prestations en psychomotricité **reste inchangée** et sera intégrée dans une annexe du règlement.

Le comité s'est investi pleinement dans ce dossier, que ce soit par des rencontres au SPS avec Mesdames Mottet et Desiderio, ou par de nombreux courriers, mails et appels à des partenaires, notamment l'ARLD (association des logopédistes).

La collaboration avec le SPS en 2021, c'est :

- **21 mails d'échanges** avec nos interlocuteurs SPS (Mme Mottet, puis Mme Carrad / MmeDesiderio / Mme Maturana)
- **11 mails d'information** à nos membres sur l'évolution du projet
- **4 réunions du groupe de travail SPS**
- **3 réunions avec le SPS**
- **Env. 10h d'échanges** téléphoniques **d'informations/coordination** de nos actions avec l'ARLD.

Dates clefs de l'année écoulée

- **23.06.21 - Adoption du Règlement de la Pédagogie Spécialisée**
- **30.06.21 - Entrée en vigueur du Règlement pour la Pédagogie Spécialisée**

Le comité reste très impliqué et réactif pour suivre de près la rédaction des annexes et directives qui vont venir guider notre pratique de thérapeute en psychomotricité. En tant que comité, nous souhaiterions être consultés pour la rédaction de ces documents, avant de devoir signer la nouvelle convention actualisée avec le SPS. Cela fait un moment également que nous demandons à Mme Mottet de proposer une séance publique du SPS (comme cela s'était déjà fait auparavant). Cette séance est dans le but de favoriser la visibilité, la transparence et la transmission du SPS avec ses partenaires (formulaires, rapports, facturation, procédures, administration).

## HETS

Depuis quelques années, des représentant-e-s de la section Genève accompagnent Simone Reichenau, co-directrice de Psychomotricité Suisse, lors de la présentation de l'association aux étudiant-es de la filière psychomotricité à la HETS.

Outre l'intérêt de faire connaître l'association, c'est l'occasion de répondre aux nombreuses interrogations autour des réalités du terrain et des diversités cantonales.

La visée sous-jacente serait de permettre une transition plus douce entre les études et l'entrée dans le monde du travail.

## DIFFUSION D'INFORMATION

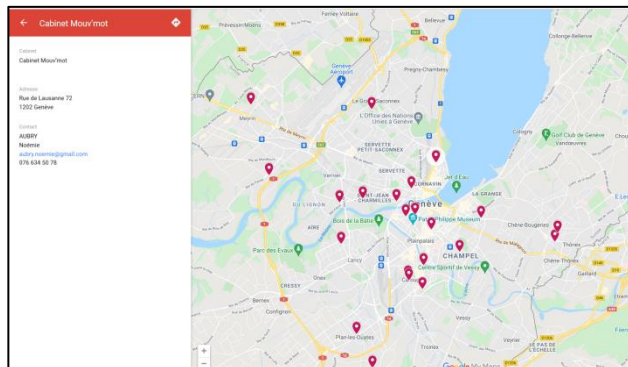
### Création et mises à jour des listes

#### Liste des indépendant-e-s

La liste des indépendant-e-s est une liste qui recense les thérapeutes en psychomotricité, membres de l'association, installé-e-s en cabinet privé sur le canton de Genève.

La nouvelle organisation et le nouveau design de la liste des indépendant-e-s ont été validés par un grand nombre comme un outil plus agréable et plus performant.

Le besoin principal des familles et patient-e-s est de trouver un-e thérapeute à proximité (de son domicile, de son lieu de travail, de son école, etc.). Par conséquent, nous avons développé un nouvel outil sur cette carte qui permet de localiser les cabinets directement sur une carte en ligne. Ainsi, il est facile de créer des itinéraires et de calculer les temps de déplacement.



De plus, bien que la question des remboursements des prestations en psychomotricité soit complexe, nous avons tenté d'offrir un résumé qui est désormais disponible en dernière page de cette liste.

## Liste des superviseurs/euses



La liste des superviseurs/euses est une liste qui recense les professionnel-le-s intéressé-e-s à offrir des espaces de supervision aux thérapeutes en psychomotricité.

C'est un outil intéressant lorsque l'on cherche à venir questionner sa clinique et mettre en perspective certains éléments de sa pratique, aussi bien au sein même des séances qu'au niveau du fonctionnement institutionnel et des collaborations.

### Document pour installation en cabinet privé

La volonté du comité de soutenir les thérapeutes en psychomotricité, dans leurs démarches pour s'installer en tant qu'indépendant-e, a donné lieu à la création d'un document d'information intitulé "Installation en cabinet privé dans le canton de Genève".

Ce document ne revêt aucun caractère officiel, il s'agit davantage d'un guide qui aide à comprendre les différents points et étapes de cette démarche : droit de pratique, assurances, financement de la thérapie, accréditation...

## ECHANGE DE CONNAISSANCE

### Formations internes, ateliers et mise en lien réseau

#### Soirée journée européenne - 21.09.2021



Toujours avec l'envie de créer du lien entre professionnelles, de se rencontrer et d'entretenir le réseau, nous avons eu l'élan de fêter la "journée européenne de la psychomotricité".

Pour ce faire, nous avons invité Monica Mazon, psychomotricienne, pour explorer et s'interroger sur nos tendances posturales et nos mises en forme corporelles chroniques. Cette soirée s'est déroulée à Found, nous étions environ 20 personnes. Celle-ci a été agréable et concluante, nous aimerions donc la renouveler chaque année à cette même occasion. N'hésitez donc pas à nous faire des propositions d'interventions ou d'intervenant-e-s !

#### Formation Décadrée

Par ailleurs, nous avons à cœur d'adopter une écriture inclusive lorsque nous communiquons. C'est pourquoi, nous avons fait appel à l'association "Décadrée" pour nous former dans ce domaine.



Ouverte à toutes, plusieurs d'entre vous ont manifesté leur intérêt et ont participé à cette formation - riche en enseignements!

#### Projet podcast

Le projet de podcast est né dans le cadre de la pandémie où l'impossibilité de se réunir a donné lieu à un manque réel d'échange et de rencontre au niveau personnel, mais également au niveau professionnel.



Le format du podcast a d'abord été pensé dans ce sens-là : offrir un nouveau support d'échange et de discussion entre psychomotricien-ne-s. Ce projet va également dans la volonté du comité de mettre en lien les psychomotricien-ne-s du réseau genevois et de leur offrir des espaces d'échange et de réflexion.

Le projet de podcast a obtenu le soutien du comité central et il a donc été possible de débloquer un petit financement pour produire. Les [deux premiers épisodes](#) sont en sur le site de Psychomotricité Suisse, sur la Section de Genève.



pour le diffusion page de la

Il n'y a pas encore de vision précise à long terme du projet car il est encore dans sa phase embryonnaire mais il y avait peut-être l'idée qu'il devienne quelque chose de collectif et que chacun-e puisse venir proposer le sujet qui l'intéresse.



## ÉCLAIRAGE SUR LA PROFESSION

### Questionnaire de délai d'attente

Le questionnaire « délai d'attente » est un outil qui vise à récolter les données du terrain de manière à quantifier le délai d'attente moyen pour obtenir une place pour un suivi chez un-e thérapeute en psychomotricité installé-e en privé.

Après les questionnements soulevés lors de la dernière Assemblée de section, un groupe s'est affairé à repenser le questionnaire afin de redéfinir cette notion de « délai d'attente » et de rendre compte de la réalité de manière plus optimale.

La finalité de ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau questionnaire qui se veut à la fois plus pratique dans sa forme (PDF interactif) et plus complets dans son contenu (ajouts de questions, reformulations, précisions).



Par exemple, nous avons mis en lumière un décalage entre les réponses des parents et la réalité du parcours qui les a amenés à consulter. De nombreux parents attestaient avoir pris contact avec un-e seul-e thérapeute alors que tout un réseau professionnel s'était préalablement activé pour leur trouver une place en psychomotricité.

Nous voulons également mettre en exergue les différents temps de prises en charge qui parfois rallongent le délai de prise en charge concrète (premier contact, première séance de bilan, première séance de suivi).

Ainsi nous espérons obtenir une vision globale, mais également plus précise du parcours et des démarches, depuis l'indication pour des soins en psychomotricité jusqu'au début du suivi.

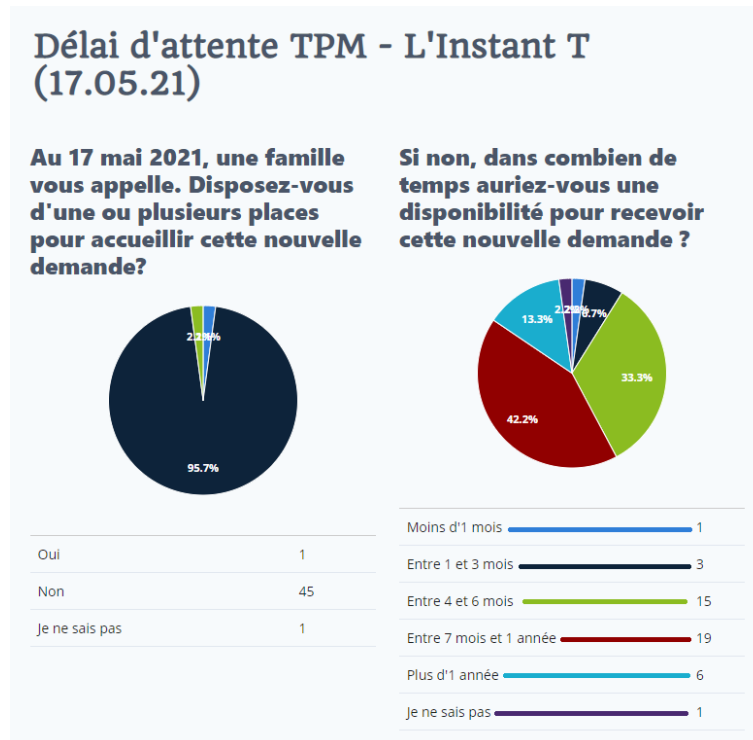
Dans l'optique de faire valoir nos demandes auprès du SPS et de l'État de Genève, nous invitons les thérapeutes indépendant-e-s à continuer de remplir ce questionnaire et à poursuivre ainsi cet effort collectif afin de pouvoir justifier avec des chiffres nos prises de position sur le plan politique.

## L'Instant T

"L'Instant T" consiste à recenser, à un moment précis de l'année, le nombre de places disponibles pour accueillir une nouvelle demande et recevoir un nouvel enfant en thérapie.

Il a été effectué au printemps 2021 et a souligné, avec des chiffres à l'appui, de la saturation du réseau de soins en ce qui concerne la psychomotricité.

Pour rappel, voici les résultats obtenus :



De nouveaux "Instants T" seront lancés à l'avenir, dont un prévu à l'automne 2021.

## Etat des lieux de la psychomotricité à Genève

À la suite d'un premier recensement des postes et lieux d'intervention des thérapeutes en psychomotricité sur le canton de Genève, deux cartes interactives ont pris forme.

Ce format a pour avantage d'offrir un visuel clair de la répartition géographique des postes selon différentes modalités de catégorisation. A contrario, il ne rend pas compte des faibles taux d'activité liés à de nombreux postes.

Une carte se base sur le domaine d'intervention : *espace d'accueil préscolaire, hôpital, milieu scolaire, milieu associatif, cabinets privés, etc.*

- Carte [Psychomotricité : les postes TPM sur le canton de Genève](#) (janvier 2021)

L'autre carte se réfère aux populations classées par catégories d'âge : *enfant d'âge préscolaire, enfant d'âge scolaire, adolescent, jeune adulte, adulte, adulte âgé.*

- Carte [Psychomotricité : les populations d'âge rencontrées sur le canton de Genève](#) (janvier 2021)